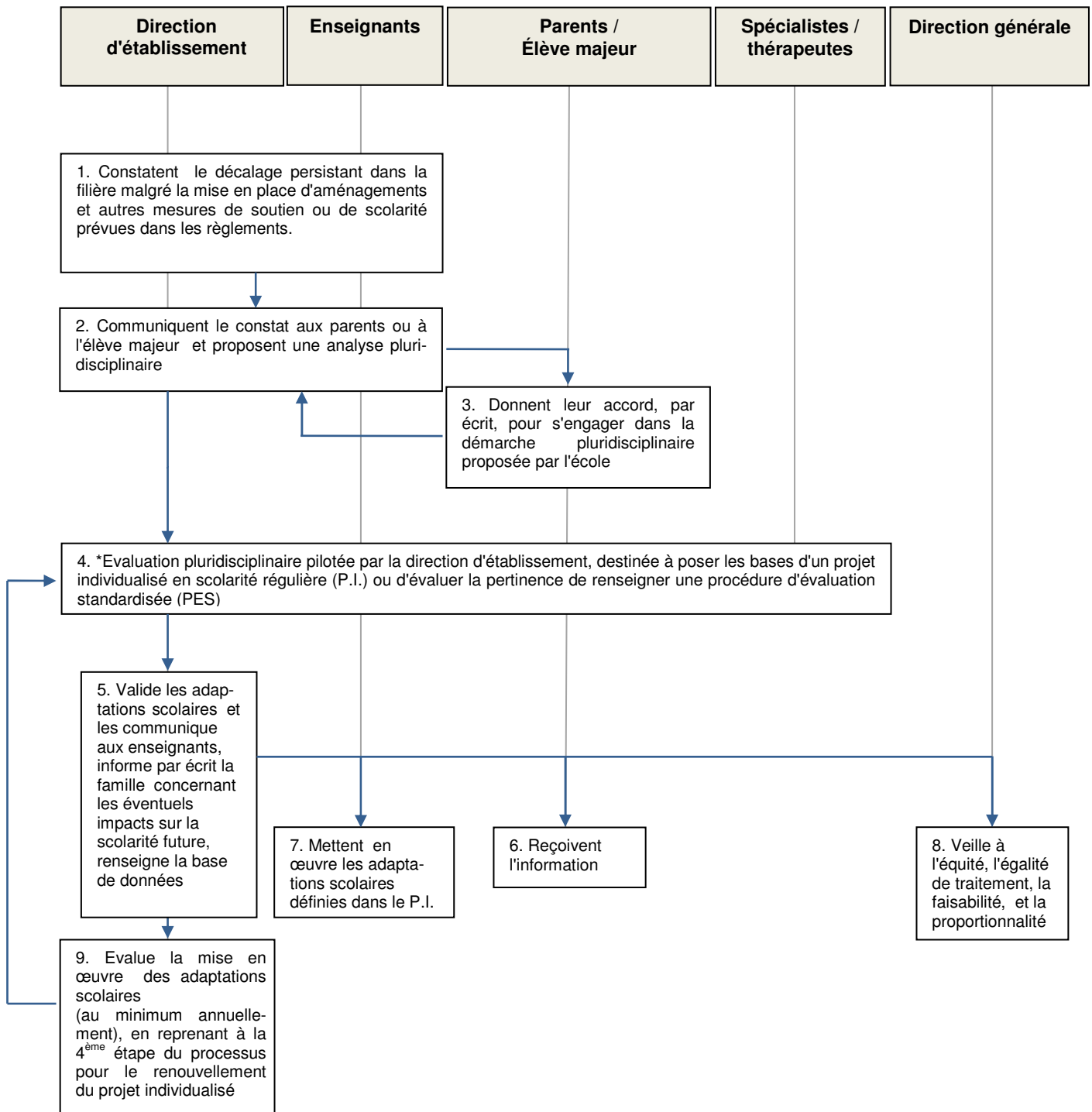




## Annexe 1:

### Schéma du processus chronologique et des responsabilités en lien avec la mise en place d'adaptations scolaires



\*Dans le cas où l'octroi d'adaptations scolaires a un impact prévu sur le degré d'enseignement suivant d'ici 1 à 2 ans, la direction d'établissement compétente associe la direction d'établissement du degré d'enseignement suivant, lorsque cela est possible, dans son travail de réseau.